

<https://ricochets.cc/Droit-au-boycott.html>



Droit au boycott

- Les Articles -



Publication date: vendredi 17 juillet 2020

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Par un arrêt du 11 juin, la Cour européenne des droits de l'homme a reconnu le boycott comme un droit citoyen faisant partie de la liberté d'expression garantie par la convention européenne des droits de l'homme.

Cet arrêt fait suite à une plainte de militants de la campagne **Boycott-Désinvestissement-Sanctions**.

La France a été condamnée pour avoir réprimé les militants BDS.

La réaction du CRIF ne s'est pas faite attendre.

Cette officine n'est plus depuis longtemps représentante des juifs de France, mais se comporte comme un lobby au profit du gouvernement d'extrême droite d'un état qui ne respecte pas les résolutions des Nations Unies, pratique une forme d'apartheid, et se livre à des violences extrêmes et au vol de terres.

L'avocat Marc Bensimhon demande à l'Etat français de faire un recours et pour sa part le président du CRIF Midi-Pyrénées, Franck Touboul, appelle à la violence contre les militants BDS, ce qui mérite une sanction de la justice.

On se souvient du boycott victorieux contre l'Afrique du sud, qui a contribué à la fin de l'apartheid.

Au-delà de ce cas précis cette décision est importante pour la liberté des citoyens de refuser de consommer ce qu'on voudrait leur imposer. Ce principe peut-il s'appliquer à Linky, la 5G et autres joyeusetés que le pouvoir voudrait imposer à tout le monde ?

Pour ma part je boycotte : les supermarchés, Coca Cola bien sûr, facebook, Twitter et autres réseaux dits sociaux et aussi quelques bars mal fréquentés... etc...

L'arme du boycott a été peu utilisée pour s'opposer au monde qu'on veut nous faire avaler de force.

Les rares tentatives n'ont pas vraiment été couronnées de succès. Pourtant des boycotts bien ciblés pourraient aider à se débarrasser des pires pollutions physiques ou psychiques qui gâchent l'existence.

Source : Là-Bas.org qui relaie un texte de Dominique Vidal du Monde Diplomatique

En libre accès